

Télécharger la version Word

RESPONSABILITES

Décision de la directrice générale

N° 2017-272

délégation de signature

à Monsieur Luc PEREIRA-RAMOS

chargé par intérim des fonctions de directeur

du Programme et des Interventions

Fonction	Nom	Date
Décision de la directrice générale	Patricia BLANC	28 AOUT 2017
Diffusé par : chargée de projets qualité	Elisabeth LAURIENZI	

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 nommant Madame Patricia BLANC, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 fixant l'organigramme de l'Agence ;
- Vu la décision n° 2017-272 du 25 août 2017 nommant Monsieur Luc PEREIRA-RAMOS, chargé par intérim des fonctions de directeur du Programme et des Interventions,
- Vu l'avis du CI,

Décide

ARTICLE 1

A compter du 1^{er} septembre 2017, délégation est donnée à Monsieur Luc Pereira-Ramos, chargé par intérim des fonctions de directeur du Programme et des Interventions, dans le cadre de ses attributions, pour signer les documents suivants :

1 - Tous objets

Toutes correspondances sauf celles comportant des propositions substantielles :

- destinées aux administrateurs de l'agence, membres du comité de bassin, parlementaires, personnalités intervenant en faveur d'un correspondant de l'agence ;
- relatives aux recours gracieux et contentieux ;
- communiquées par la directrice générale "pour réponse directe".

2 - Personnel de la direction (sauf le directeur chargé par intérim des fonctions de directeur du Programme et des Interventions, lui-même)

- déplacements : ordres de mission en France métropolitaine et ordonnancement des frais de déplacements ;
- décisions individuelles relatives aux congés annuels et au temps de travail.

3 - Moyens généraux de fonctionnement, études et travaux

Dans le cadre des crédits délégués :

- les marchés, à l'exception des contrats mentionnés à l'article 14 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, lorsque le seuil n'atteint pas 90 000 € hors taxes;
- les correspondances des marchés au-dessus de ce seuil, à l'exception de celles relatives aux offres anormalement basses, aux courriers de rejet et aux déclarations sans suite.
- les bons de commandes venant s'imputer sur un marché à bon de commande signé par la directrice générale;

4 – Aides

- signature des conventions d'aide de faible montant n'ayant pas fait l'objet de remarques bloquantes de la direction du siège en charge du contrôle de supervision ;
- dérogation concernant la date de commencement des travaux ;
- avenants aux conventions d'aides n'augmentant pas le concours financier, ne modifiant ni le compte de programme ni le type de travaux et ne dérogeant pas à la convention type ;
- décisions de clôtures des conventions d'aides ;
- ordonnancement des dépenses et des recettes.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Luc Pereira-Ramos, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, les conventions d'aides, les contrats conclus en application du programme et les décisions modificatives d'autorisation de programme.

ARTICLE 3

I – Délégation est donnée aux chefs de services désignés au III pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur du Programme et des Interventions par intérim, les actes mentionnés à l'article 1^{er} relevant de leurs attributions.

II - Délégation de signature est donnée à Monsieur Luc Pereira-Ramos à l'effet de désigner parmi les chefs de service désignés au III celui qu'il charge de son intérim pendant son absence. Délégation de signature est alors donnée à ce chef de service dans les limites de l'article 1.

III – Désignation des intérimaires

NOMS	FONCTIONS
Agnès Carlier	Chef de service de la gestion des ressources en eau et agriculture
Camille Artiges-Barnetche	Chef de service industrie, micropolluants, pluvial et assainissement

ARTICLE 4

La présente décision sera publiée sur intranet et internet.

28 AOUT 2017

Nanterre, le

La Directrice Générale



Patricia BLANC

